



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

RÉCUPÉRATION : SEULS LES CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT SONT DÉSORMAIS ACCEPTÉS DANS LA COLLECTE PAR CONTENEUR

Amqui, le 5 octobre 2026. La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et de La Mitis rappelle qu'à compter d'aujourd'hui, seuls les conteneurs de récupération à chargement avant sont dorénavant acceptés dans la collecte par conteneur dans les secteurs centre et est de La Matapédia.

La période de transition des conteneurs de récupération à chargement arrière vers le chargement avant, qui se déroulait du 1er septembre au 4 octobre 2026, est maintenant terminée. Les conteneurs de récupération à chargement arrière ne seront donc plus vidés lors des collectes.

EN BREF — DEPUIS LE 5 OCTOBRE 2026

- **Seuls les conteneurs de récupération à chargement avant sont acceptés** dans la collecte par conteneur;
- Les conteneurs de récupération à chargement arrière **ne sont plus vidés**;
- Les propriétaires **n'ayant pas encore effectué leur transition sont invités à procéder le plus rapidement possible** afin de bénéficier du service de collecte de la récupération par conteneur.

Pourquoi cette transition?

Un rappel qu'à la demande d'Éco Entreprise Québec, l'organisme de gestion désigné du système de collecte sélective au Québec, les institutions, commerces et industries (ICI) ont l'obligation de procéder au changement des conteneurs à chargement arrière de récupération vers des conteneurs à chargement avant.

De plus, en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, il est de la responsabilité de tout ICI de participer à la collecte sélective et de s'assurer d'avoir le contenant nécessaire à cette fin.

Pour plus d'informations sur cette transition, les organisations sont invitées à communiquer avec la RITMR au 1-800-631-2924 ou par courriel à info@ecoregie.ca.



À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Source : **Vincent Dufour**, directeur général et secrétaire-trésorier
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia
et de La Mitis
Courriel : v.dufour@ecoregie.ca
Téléphone : 1-800-631-2924, poste 1138